

## PROCES-VERBAL

### Réunion du Comité syndical du 29 septembre 2023

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP -Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND

– **Thonon Agglomération**

Mr Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER, donne pouvoir à Claire CHUINART- Mme Claire CHUINARD – Mr Christophe SONGEON

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – Bernard BOCCARD – Mr Gabriel DOUBLET – Mr Christian DUPESSEY – Mr Alain LETESSIER – Mr Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mr Jean-Luc SOULAT

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – Mr Florent BENOIT, donne pouvoir à Monsieur Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE - M. Claude THABUIS

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Nadine PERINET

**Excusés :**

M. Vincent SCATTOLIN - M. Patrice DUNAND – Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT - - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS –M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Yves CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT donne pouvoir à Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES, donne pouvoir à Nadine PERINET

# ORDRE DU JOUR

<b>I. LIVRE BLANC « 80 PROPOSITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ DES FONCTIONS PUBLIQUES EN ZONE FRONTALIÈRE TENDUE » .....</b>	<b>2</b>
<b>II. ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N° 2 – INFORMATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET LES DECISIONS DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : PROJET DE DÉLIBÉRATION .....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 : PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°5 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS .....</b>	<b>6</b>
<b>III. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°1 - RETOUR SUR LES ETATS GENERAUX DE LA MOBILITE DU CANTON DE GENEVE, LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>POINT N°2 – VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LES ATELIERS PACA ....</b>	<b>9</b>
<b>IV. MOBILITE.....</b>	<b>9</b>
<b>POINT N°1 – INCITATIONS AU COVOITURAGE : PROPOSITION DE RECONDUITE .....</b>	<b>9</b>
<b>V. CULTURE ET COMMUNICATION .....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°1 – ATTRIBUTION DU FONDS CULTUREL METROPOLITAIN ET GRAND GENEVE.....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°2 – BILAN DE MI-MANDAT : INFORMATION .....</b>	<b>16</b>
<b>VI. TRANSITION ECOLOGIQUE .....</b>	<b>17</b>
<b>POINT N°1 – LA NUIT EST BELLE 2023 : PREMIERS ELEMENTS DE BILAN.....</b>	<b>17</b>
<b>VII. DIVERS.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>I. LIVRE BLANC « 80 PROPOSITIONS POUR L'ATTRACTIVITÉ DES FONCTIONS PUBLIQUES EN ZONE FRONTALIÈRE TENDUE »</b>	

Madame Véronique LECAUCHOIS, Maire de Saint-Julien-en-Genevois a pris l'initiative d'organiser une concertation et une série d'ateliers, réunissant parlementaires, élus locaux, Centre de Gestion de la Haute-Savoie, fonctionnaires territoriaux, afin d'élaborer un Livre Blanc présentant « 80 propositions pour l'attractivité des fonctions publiques en zone frontalière tendue ». Ce dernier a été remis au mois de mai 2023 à Monsieur Stanislas GUERINI, Ministre de la Fonction Publique.

Véronique LECAUCHOIS fait un rapide rappel du livre blanc autour duquel 72 personnes ont travaillé. Elle revient sur la visite d'Amélie Monchalain, Ministre de la Fonction publique, qui avait pour but, le 25 décembre 2021 de visiter les urgences de l'hôpital du CHANGE à Saint-Julien-Genevois pendant le Covid. Lors de l'entretien, des élus ont fait part de la difficulté de notre territoire frontalier, des tensions que nous connaissons sur les personnels soignants et sur l'ensemble de nos services publics. Les élus avaient besoin que Paris comprenne que le territoire transfrontalier soit aidé et entendu. Ce Territoire serait alors territoire d'expérimentation autour de 4 thématiques : le logement, la rémunération, la formation et la marque de territoire.

Véronique LECAUCHOIS précise : peu importe la fonction publique, qu'elle soit d'Etat, hospitalière ou territoriale, un objectif commun : obtenir une cohérence par rapport au territoire pour être mieux entendu. Un travail d'une année entre les 3 fonctions publiques et les partenaires a été nécessaire pour la rédaction de ce livre blanc. Il était indispensable de se mettre autour d'une table et de faire des propositions concrètes. Un cabinet juridique a aidé pour amener du concret. 4 groupes de travail ont été formés pour la rédaction du livre blanc et le centre de gestion de la Haute-Savoie a également apporté son aide. Sa Directrice Valérie Bouvier s'est particulièrement mobilisée.

Le 17/05 le Livre blanc a été présenté au ministre, Mr GUERINI car il est la personne qui peut faire bouger les choses. C'est un Ministre abordable, à l'écoute et qui a entendu. Deux mots à retenir, prononcés par Monsieur le Ministre : travail remarquable et concret. L'important, c'était qu'il vienne à St Julien-en-genevois pour que les contributeurs soient écoutés, les 72. En venant, il actait une prise en considération du travail collaboratif et collectif réalisé. Il était prêt à répondre aux questions en direct et c'est ce qu'il a fait. Plusieurs pistes ont été listées dont le Dauphiné Libéré s'est fait l'écho. La porte est entrebâillée pour l'indemnité de résidence par exemple. Des pistes ont été données notamment comme la prime de vie chère. Beaucoup d'agents étaient présents dans la salle. Monsieur le Ministre souhaite travailler ensemble, construire ensemble. La prochaine étape, c'est une rencontre avec les parlementaires pour que les propositions soient entendues. Une loi sur la Fonction publique doit être déposée d'ici la fin de l'année, l'idéal serait que des propositions et des amendements soient formulés vis-à-vis de notre territoire. La liste des communes retenues pour la prime de résidence n'est pas satisfaisante mais elle s'appuie sur la seule base légale disponible, celle de la loi ALUR qui date d'il y a plus de 10 ans. Mais c'est une porte qui s'ouvre. A nous, de continuer à l'ouvrir.

Monsieur le Président Christian Dupessey considère que l'entretien avec le Ministre Stanilas Guérini a été extrêmement positif. La table-ronde qui a suivi, il s'est montré très à l'écoute. Il s'est exprimé en faveur de la reconnaissance de la spécificité du bassin de vie transfrontalier

Il indique les prochaines étapes à venir ::

- Rencontres avec les parlementaires pour intégrer dans le projet de loi sur la fonction publique la cartographie des communes en zones tendues, faire des propositions sur question du logement et du foncier. Il s'agirait notamment de permettre aux Collectivités territoriales de louer des logements pour leurs agents, de lier bail à la fonction ou au contrat ; etc
- Véronique LECAUCHOIS est invitée à un déjeuner de travail sur l'attractivité de la fonction publique au ministère (le 4 octobre 2023)
- Des actions sont aussi à engager ensemble, bloc local (communes – EPCI-Pôle métropolitain) et Centres de Gestion sur la question de l'attractivité de nos emplois, la formation, la fidélisation pour aller vers une sorte de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans notre territoire.

Denis LINGLIN demande quelles sont les propositions concrètes et indique des pistes de réflexion telles que :

- Travailler sur le Bail réel solidaire
- Proposer une conciergerie aux agents : logements / types de logements
- Valoriser le travail avec les jeunes
- Faire passer une Loi pour rendre possible la titularisation des apprentis

Monsieur le Président répond que concernant le travail des jeunes et notamment l'apprentissage le Ministre a donné comme exemple que les collectivités peuvent embaucher un apprenti mais que malheureusement, elles n'ont pas la possibilité de le titulariser. Envisager cette réforme permettrait de titulariser les jeunes apprentis sans passer un concours. Cependant cela pourrait créer des tensions et soulever des réticences avec les fonctionnaires en place et ce type de propositions doit faire l'objet d'un dialogue social.

Hubert BERTRAND exprime avoir un avis réservé sur le lien entre l'emploi et le logement. Selon lui il y a une avancée intéressante sur la possibilité pour les collectivités de sous-louer à leurs agents mais précise que les communes n'ont que très peu de logements.

*Christian DUPESSEY rappelle la Table ronde du Dauphiné organisé également cette semaine sur la question du Logement. La crise est là, si des mesures ne sont pas prises, on va droit dans le mur. Il rappelle que 550 logements BRS sont portés par la foncière de l'EPF de la Haute-Savoie.*

*Denis MAIRE indique que le BRS (Bail Réel Solidaire) est un modèle économique dans lequel beaucoup d'espoirs sont fondés, mais avec l'augmentation des coûts, c'est très compliqué. Que ce soit pour l'accès à la propriété ou concernant la mobilité. Il faudrait du logement locatif à prix abordable pour servir les besoins et prioriser les métiers de la fonction publique. Si l'on veut faire du BRS il faut des moyens, et avec l'augmentation des coûts constructifs et les taux d'emprunt auprès des banques, nos collectivités locales sont coincées. Les entreprises ont développé pas mal de choses pour rendre attractif les offres et les métiers. Il faut avoir un savoir-faire en termes de ressources humaines. Cependant, il faut des moyens.*

*Gabriel DOUBLET se dit satisfait de la prise en considération des réalités de notre bassin de vie transfrontalier par Monsieur le Ministre. Selon lui, quand un fonctionnaire arrive sur notre territoire il faut lui proposer une offre de services complète et quelque chose de pérenne. Effectivement, il existe des solutions de types temporaires. Il se dit très satisfait des annonces faites la veille et ce n'est que le début. Il s'interroge notamment sur comment financer tout cela. Les budgets des collectivités sont déjà très tendus à cause de ce contexte économique global et de notre situation frontalière. On peut effectivement espérer obtenir des compensations, notamment via la DGF et sur le calcul des modalités de la péréquation horizontale. Sur le logement, il s'agit soit d'en produire plus, soit d'en trouver dans le parc existant L'enjeu c'est le foncier et malheureusement, nous, élus locaux, sommes peu aidés par les partenaires. Le foncier devrait presque être remis gratuitement aux communes pour qu'il y ait un espoir. Quid du sujet de co-financement avec les Départements, la Région et même le Canton de Genève.*

*Christian DUPESSEY rappelle que depuis 2016, il n'y a effectivement plus d'intervention financière de la Région et du Département dans l'EPF. Concernant le CHAL l'Indemnité de résidence présenterait un coût supplémentaires de 900 000 € par an pour 2000 agents.*

*Daniel RAPHOZ soulève la question de la gestion RH pour les 3 fonctions publiques et prend l'exemple de l'Education nationale. On propose une affectation à un professeur 3 jours avant la rentrée des classes... Dans une zone tendue, c'est impossible de trouver un logement dans ses conditions. Les enseignants sont juste au-dessus des maxims pour rentrer dans les logements sociaux et sont bien loin des standards du marché libre. Il s'interroge sur comment fidéliser des fonctionnaires avec un reste à vivre « ridicule ». Pour eux, venir dans le pays de Gex c'est une punition. Il faut réussir à fidéliser nos fonctionnaires. La prime de vie chère ne suffit pas. Il faut leur donner une vraie perspective de carrière, à travers des logiques de formation, d'évolutions professionnelles.*

*Christian DUPESSEY rappelle que Monsieur le Ministre GUERINI souhaite une évolution du statut de la fonction publique avec des évolutions possibles, des promotions facilitées ou des améliorations des plans de carrière.*

*Véronique LECAUCHOIS invite les élus locaux à continuer à faire des propositions concrètes, précises pour trouver des solutions. Elle souligne que Monsieur le Ministre partage beaucoup avec le reste du Gouvernement. La porte est ouverte et cela doit nous permettre de faire évoluer les choses.*

*Christian DUPESSEY invite à l'action et à porter des propositions. Il faut être exigeant sur ce qu'on dit pour faire avancer les choses.*

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Jean CASTRES.

### **POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2023**

Les membres du conseil syndical valident le compte-rendu de la réunion du 23/06/2023.

### **POINT N° 2 – INFORMATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET LES DECISIONS DU PRÉSIDENT**

Monsieur le Président présente les délibérations prises par le Bureau lors de sa séance du 15 septembre dernier.

**Délibérations du bureau du 15 septembre 2023 :**

- **Délibération N°BU2023-15** : Candidature du pôle métropolitain au programme CEE n° pro-inno-70 / TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) « l'écomobilité pour tous ».
- **Délibération N°BU2023-16** : Approbation de la convention financière de partenariat relative au forum mobilité durable du 3 octobre 2023 avec les associations GREen et idée.
- **Délibération N°BU2023-17** : Dépôt fiche préprojet programme INTERREG VI France-Suisse PLANETTE
- **Délibération N°BU2023-18** : Approbation de la convention financière de partenariat relative aux travaux 2023 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier

### POINT N°3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : PROJET DE DÉLIBÉRATION

Faute de quorum lors de la séance du 22 juin 2023, il était nécessaire de représenter le compte administratif 2022. Il est aujourd'hui atteint.

Sous la présidence de Monsieur le Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président se retire de la séance.

Une présentation est faite du compte administratif 2022 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14</b>						
Résultats reportés		742 219.98		16 888.29		759 108.27
Opérations de l'exercice	3 644 587.52	4 191 503.46	89 545.79	141 002.31	3 734 133.31	4 332 505.77
<b>TOTAUX</b>	<b>3 644 587.52</b>	<b>4 933 723.44</b>	<b>89 545.79</b>	<b>157 890.60</b>	<b>3 804 489.39</b>	<b>5 091 614.04</b>
Résultats de clôture		<b>1 289 135.92</b>		<b>68 344.81</b>		
Restes à réaliser			70 356.08		70 356.08	
Résultats cumulés		<b>1 289 135.92</b>	<b>2 011.27</b>			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 289 135.92</b>	<b>2 011.27</b>			<b>1 287 124.65</b>

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice 2022 se situe à 546 915.94 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2021 du budget du Pôle métropolitain, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 1 287 124.65 euros.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français**

### POINT N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 : PROJET DE DELIBERATION

*Monsieur Pierre Jean CRASTES, Vice-président, présente la demande de décision modificative du BS. Une erreur matérielle, une erreur de rédaction impose de réaffecter des lignes dans la section d'investissement. Le report n'était pas dans la bonne section. La trésorerie a donc demandé de refaire une délibération.*

Vu l'obligation de reprise du résultat de l'année 2022 en excédent d'investissement d'un montant de 68344,81€ il est nécessaire de réajuster les crédits de recettes du chapitre d'investissement 001.

Il est également nécessaire d'inscrire cette même somme en dépenses d'investissement à l'imputation 21848 (Autres matériels de bureau et mobiliers) afin d'équilibrer la section d'investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 344,81 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 344,81 €</b>
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	68 344,81 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 344,81 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 344,81 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 344,81 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>68 344,81 €</b>		<b>68 344,81 €</b>

Le montant total du budget supplémentaire 2023 s'élèvera donc à :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 574 809,65 €
- Recettes : 1 574 809,65 €
  
- Dépenses : 466 749,91 €
- Recettes : 466 749,91 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal 2023.**

## **POINT N°5 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Monsieur le Président Christian DUPESSEY demande au Directeur Frédéric BESSAT de présenter le tableau des emplois. Le Pôle métropolitain du genevois français est à effectif constant, mais avec les derniers recrutements suite à vacance de poste, il est nécessaire d'adapter le tableau des emplois.*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

- Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;Vu la délibération n° CS2022-31 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant adoption du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2023, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste de rédacteur en adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Filière administrative :**

### Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal territorial dont un à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 11 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

### Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière technique :**

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget primitif 2023.

<b>Pôle métropolitain du Genevois français</b>				
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>BP 2023</b>	
<b>EMPLOI PERMANENT</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire(s)</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	11	11	6
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	0	0	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	
<b>Total Filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
<b>Filière technique</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire(s)</b>
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			

Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>19</b>	<b>6</b>

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

### III. GRAND GENEVE ET ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

#### **POINT N°1 - RETOUR SUR LES ETATS GENERAUX DE LA MOBILITE DU CANTON DE GENEVE, LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier se sont déroulés les Etats généraux des mobilités du canton de Genève organisés sous l'impulsion de Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge de la politique publique des mobilités.

Cet évènement a réuni 140 acteurs de la mobilité, privés, publics dont 20 partenaires français. Cette journée s'inscrit dans un cycle de 2 jours visant à alimenter le programme de mandature du canton de Genève en matière de mobilité entre 2023 et 2028, qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil lors du premier semestre 2024.

Cette première journée a permis d'établir un diagnostic global et partagé sur la situation actuelle de la mobilité à Genève, et a permis de retenir quelques points importants :

- La reconnaissance du transfrontalier, au cœur des échanges et discours
- La variété d'acteurs aux intérêts variés, mettant en avant des convergences de point de vue mais aussi des divergences (place de la voiture notamment, multimodalité)
- Des interrogations sur l'objectif de la démarche, pour faire quoi ? Quelle place accorder aux objectifs climatiques ?
- Quels arbitrages à venir, notamment sur le Grand Genève ?

Les partenaires français ont eu l'occasion de porter quelques messages forts sur l'importance d'étoffer l'offre de transports collectifs à l'échelle transfrontalière, de mener des actions communes au-delà des seuls P+R et de mettre en place un financement transfrontalier ciblé sur la mobilité.

La seconde journée, organisée le 17 octobre traitera des solutions à mettre en avant, pour une inscription dans les plans d'actions du canton de Genève. Il s'agira d'un rendez-vous important pour les partenaires français afin d'exprimer plus concrètement les besoins en termes de développement de transports à l'échelle du Grand Genève dans les 5 prochaines années.

*Le Président précise qu'il devient très compliqué de faire coïncider les agendas. Le Bureau du GLCT a donc été reporté en raison de la visite de Monsieur le Ministre Stanislas Guérini.*

*Lors des Etats généraux de la Mobilité, tous les élus ont insisté sur le financement transfrontalier en investissement et sur comment combler les déficits d'exploitation quand on parle des transports en commun. Une rencontre aura lieu le 17 octobre prochain après-midi de 13h à 17h.. Le Canton de Genève veut mettre en place un plan d'action, Christian DUPESSEY encourage les élus à y assister.*

*Gabriel DOUBLET dit qu'il n'a pas grand-chose à ajouter. Côté genevois, les élus ne parlent que des P+R. Cependant en France, nous en avons autant qu'à Genève. Il faut voir autre chose. A Genève, ils se focalisent que sur les P+R. Il y a un décalage avec le Pays de Gex où effectivement il en manque. Bien sûr, il faut accepter si des perspectives de coopération existent sur cette question, mais les P+R ne peuvent être la solution unique. Ce qui compte et ce qui coûte très cher, c'est l'offre de transports publics, les lignes de bus ou de tramways bien cadencées et qui sont nécessaires pour que les P+R produisent leurs effets.*



## **POINT N°2 – VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE : RETOUR SUR LES ATELIERS PACA**

Les Ateliers PACA, qui se sont déroulés du 12 au 19 septembre 2023 et ont été suivis par une journée de mise en commun, le 21 septembre 2023, ont réuni plus de 250 participants, représentants des institutions et partenaires de l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière. Des « Ambassadeurs », relais des participants à la démarche de concertation citoyenne, ont également participé à ces Ateliers en prenant connaissance des travaux et en relayant les préoccupations citoyennes pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2050. Enfin ; les représentants du Collège d'experts (Bruno Marchand, Pierre Feddersen et Sonia Lavadinho) ont également amené leur regard sur les réflexions issues des PACA.

De façon générale, les participants ont salué le pas supplémentaire réalisé depuis la dernière série d'Ateliers. Un consensus se dégage entre tous les PACA sur la priorisation à donner à la préservation des ressources et du « socle naturel » pour définir l'aménagement d'ici à 2050.

Cependant, les propositions paraissent insuffisamment ambitieuses et pragmatiques au regard des enjeux de la transition écologique du Grand Genève.

Les concepts territoriaux proposés par les groupements PACA ne semblent pas suffisamment prendre en compte la spécificité du Grand Genève en considérant le territoire comme un seul ensemble uni. La non prise en compte de la réalité transfrontalière de l'agglomération (déséquilibres socio-économiques structurels liés notamment au différentiel de salaires et de revenus avec les conséquences que cela emporte sur l'aménagement du territoire : pression foncière, pression immobilière, construction de logements sur la partie française, concentration et concurrence des emplois genevois, mobilités induites etc.) a été largement relevée par les participants français sans que les PACA n'entrent en matière sur le sujet.

Les participants ont regretté par ailleurs que les dimensions environnementales, et en particulier les enjeux liés à la préservation des ressources et aux énergies soient insuffisamment documentées.

*Le Président précise qu'effectivement les bases ne sont pas bonnes, qu'il est nécessaire de recadrer. Il propose aux élus soit de le corriger et de le voter, soit de ne pas le corriger et auquel cas de ne pas le valider. Il ne faut pas, selon lui, voter n'importe quoi. Il demande aux élus de se mobiliser le 08 novembre prochain.*

*Pierre-Jean CASTRES note une évolution de répartition de croissance démographique entre les 2 territoires. Attention cependant à l'impact de l'urbanisation et pas que concernant les disponibilités foncières. Il y a eu plusieurs rencontres importantes. Le département de l'économie de Genève n'est pas représenté aux PACA. Les élus français savent ce qu'ils doivent faire - Le débat doit porter sur l'ensemble des thématiques type Economie / Equilibre du budget du Canton de Genève mais aussi sur le développement économique et sur la disponibilité de la ressource en Eau comme vont l'aborder les Assises transfrontalières des élus. Questions sur comment on gère l'eau ou encore analyse du bilan carbone etc. Le projet économique du Canton de Genève n'est pas en phase avec les projets de mobilité pour réduire le trafic aux frontières. Il faut une vision commune pour en tirer les conséquences. Selon lui, la vision est trop compartimentée et ne donne pas une vision d'ensemble.*

*Le Président rappelle qu'un séminaire politique est organisé en novembre pour montrer qu'il faut engager une évolution de la vision globale sur les effets de la métropolisation. Les élus côté France, n'ont pas accès au débat genevois sur les choix économiques, mais nous en gérer les conséquences. Christian DUPESSEY souligne que le rôle des élus du Pôle, c'est d'ajouter les temps de réflexion sur le VTT, sur l'eau le 09/11, et sur les états généraux de la mobilité. Si tout est abordé ensemble, les chances de réussir sont multipliées. Les logiques vont naturellement apparaître entre le logement, les déplacements, les outils et quelle économie mettre en place pour y parvenir.*

*Hubert BERTRAND parle de rapport de forces. Il n'y a pas, selon lui, d'équilibre entre les logements et le travail. La réalité doit être prise en compte. On ne décide pas du tout de l'économie en suisse. Il faut tenir compte de cette situation et ne pas perdre son temps dans des débats impossibles.*

## **IV. MOBILITE**

### **POINT N°1 – INCITATIONS AU COVOITURAGE : PROPOSITION DE RECONDUITE**

*Un point est fait aux membres de l'assemblée et il est démontré que le co-voiturage fonctionne plutôt bien. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et le Printemps a été très covoituré. La baisse prévue en juillet n'a*

*finalement pas eu lieu, ce qui est positif. Il est proposé aux élus de réabonder l'aide à hauteur de 30 000 € et de réfléchir en 2024 à de nouvelles modalités d'intervention.*

*Le président parle de chiffres intéressants : 100 000 trajets co voiturés donc ¼ vers la Suisse. Le Léman express + de 70 000 voyageurs par jou, dont 1/3 vers la suisse. Les déplacements franco-français sont donc importants !*

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu sa prise de compétences mobilités nouvelles en 2018 et son engagement en faveur du covoiturage, le Pôle métropolitain du Genevois français conduit un plan d'actions complet portant sur quatre axes complémentaires :

- Stratégie avec la définition d'une stratégie covoiturage à l'échelle du Grand Genève ;
- Investissement avec la création de lignes de covoiturage dynamique HéLéman ;
- Communication / Animation avec la refonte de covoiturage-leman.org, et des campagnes de sensibilisation sur le covoiturage auprès des habitants et des entreprises ;
- Incitation avec un programme de récompense pour les usagers vertueux.

Considérant que les services de covoiturage représentent des nouvelles solutions de mobilité, complémentaires aux dispositifs traditionnels de transport. Compte tenu de la publication de la Loi d'Orientation des Mobilités au Journal Officiel le 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35, et la publication de ses décrets d'application relatifs à la pratique du covoiturage, à savoir le décret n°2020-678 du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices et le décret n°2020-679 du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage.

Considérant la politique publique portée par la Direction Interministérielle du Numérique consistant, notamment, à fixer les orientations stratégiques du développement d'usages numériques fondés sur des services répondant aux enjeux les plus forts pour les usagers qui se traduit en matière de covoiturage par le "Registre de preuve de covoiturage", permettant de faire converger et d'attester des trajets effectués par les utilisateurs des Bénéficiaires.

Le Pôle métropolitain a fait le choix de s'engager en faveur du covoiturage en mettant en place un dispositif de soutien financier à la pratique s'appuyant sur le « Registre de Preuve de Covoiturage ».

Considérant le succès de la campagne initiée en novembre dernier, **avec un nombre de trajets covoiturés mensuels qui a plus que triplé (septembre 2022 : 3811 trajets ; juin 2023 : 14 000 trajets)** et une consommation totale de l'enveloppe 2023 avant la fin du mois d'août 2023, le Pôle métropolitain souhaite prolonger l'opération jusqu'à la fin de l'année 2023 en partenariat avec l'ATMB, comme la convention initiale le prévoyait.

Ce soutien sera versé par l'intermédiaire des opérateurs de covoiturage volontaires qui auront fait le choix de conventionner avec le Pôle métropolitain et l'ATMB afin d'organiser les modalités du versement d'une incitation financière aux covoitureurs dont le trajet a été avéré.

Pour bénéficier de l'incitation financière financée par le Pôle métropolitain et ATMB dans le cadre de l'opération précitée, il est proposé de considérer comme éligibles les trajets répondant aux critères cumulatifs ci-après :

- Dont l'origine ou la destination est située sur le périmètre administratif du Pôle métropolitain.
- Dont les trajets sont inscrits dans le Registre de Preuve de Covoiturage avec des niveaux de classe de type B ou C tels que définis par le Registre de Preuve de Covoiturage.
- Qui sont effectivement avérés entre le 1er octobre 2023 et le 31 décembre 2023. Si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée au 31 décembre 2023, la convention prendra fin à cette échéance.

Les conducteurs et passagers effectuant un trajet d'au moins 4 km sont incités selon les règles suivantes :

- L'origine et/ou la destination sont comprises dans le périmètre du Genevois français

- De 4 à 20 km, indemnité pour le conducteur de 1.00 € par passager et par trajet, puis 0.10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 3.00 € par trajet et par passager (soit un plafond à 40 km entre l'origine et la destination).
- Les incitations versées mensuellement à chaque conducteur sont plafonnées à 50 € TTC.

Il est proposé d'engager une participation financière du Pôle métropolitain plafonnée à 30 000 € pour abonder la convention actuelle. Du fait du partenariat engagé entre les deux structures, ATMB complète cette enveloppe budgétaire de 30 000 € supplémentaires, soit une enveloppe totale de 60 000 €.

#### **Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président, en application de la présente délibération, à signer la ou les conventions régissant les modalités d'incitation financière entre le Pôle métropolitain - ATMB et le ou les différents opérateurs de covoiturage volontaires, ainsi que tout document y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses d'incitations correspondantes dont l'enveloppe est plafonnée à 30 000 €, conformément à la convention de partenariat et de financement avec l'ATMB

## **V. CULTURE ET COMMUNICATION**

### **POINT N°1 – ATTRIBUTION DU FONDS CULTUREL METROPOLITAIN ET GRAND GENEVE**

*Gabriel DOUBLET rappelle que l'an dernier un seul fonds de 60 000 € avec été scindé en deux. Le Genevois français à 20 000 € et la deuxième de 40 000 €. Cette année 23 dossiers ont été reçus. Aussi, le Jury du genevois français propose de retenir le projet de rives en page association basée à Nernier qui va déployer son action sur plusieurs communes du territoire, consacré à la littérature, la poésie et la BD. Il est proposé de verser 12 000 €.*

*Concernant le fond culturel Grand Genève, grande unanimité sur les projets à retenir notamment en termes de diversité des acteurs et propositions. Ils sont favorables à de nouvelles choses. Sur les 23 projets, il est proposé d'en retenir 8 pour un coût global de 108 000 € (pas loin de 700 000 € budget global).*

*Le Président témoigne de l'intérêt du monde culturel car il a eu l'occasion de faire l'ouverture à la bâti, et il a évoqué ces projets. Un nombre de personnes important est venu dire merci sur le plan culturel. Effectivement le pôle aide une structure mais il porte des projets pour les amoureux de la culture.*

*Il est précisé que cette année la DRAC a participé au jury et pourquoi pas, l'année prochaine apporter un financement.*

*Aurélie CHARILLON demande s'il existe des statistiques sur l'ensemble des spectateurs ? S'il existe un équilibre moyen entre la France et la Suisse ? Comment les responsables culturels sont au courant des appels à projet ? Elle informe l'assemblée que le conseil du Léman revoit un peu l'organisation pour mieux communiquer entre toutes les instances.*

*Gabriel DOUBLET répond que les candidats sont libres de participer comme ils le souhaitent, principe de la liberté, pour candidater mais qu'il est possible de faire de la mise en relation. Le Jury a veillé aux respects des critères de sélection et à l'équilibre géographique.*

*Le Président précise que le Pôle pourrait être l'intermédiaire et jouer ce rôle. Il fait une parenthèse en indiquant quelques chiffres : avant, Château Rouge c'était 10 à 12% de spectateurs suisses aujourd'hui on est à 30% avec le tram et le Léman express et les travaux de modernisation.*

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2023-20 adoptée le 27 avril 2023, approuvant le lancement de l'appel à projet fonds culturels du Genevois français et du Grand Genève et la validation du règlement d'attribution ;

Considérant l'appel projets lancé du 3 mai 2023 au 15 juillet 2023 pour lequel ont été réceptionnés vingt-quatre dossiers de candidatures ;

Le jury Genevois français s'est réuni le 30 août 2023 sous la Présidence de M. Gabriel DOUBLET, membre du Bureau délégué à la communication, culture et participation pour l'examen de trois dossiers ; le jury Grand Genève s'est réuni le 4 septembre 2023, pour étudier les vingt-trois candidatures et présélectionner les dossiers répondant aux critères de sélection préalablement établis (Cf. délibération n° CS2023-20).

Membres du jury Genevois français : Gabriel Doublet (Pôle métropolitain du Genevois français, Pierrick Ducimetière (CC Pays Rochois), Brigitte Moulin (Thonon agglomération).

Membres du jury Grand Genève : Thierry Apotheloz (Canton de Genève), Sami Kanaan (Ville de Genève), Gabriel Doublet (Pôle métropolitain et Annemasse Agglo), Stéphanie Lammar (ACG), François Marie (DRAC Auvergne Rhône Alpes)

*Rappel des modalités et des critères d'attributions liés aux deux fonds culturels.*

#### **Fond culturel métropolitain d'un montant de 20 000 €**

Trois critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- Le projet sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain du Genevois français,
- Le projet sera innovant ou émergent,
- Le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

#### **Fond culturel transfrontalier Grand Genève d'un montant de 100 000 €, réparti ainsi :**

- 40 000 € de la part du Pôle métropolitain du Genevois français
- 40 000 € de la part de la ville de Genève
- 20 000 € de la part du canton de Genève

Quatre critères obligatoires et cumulatifs ont été retenus concernant l'éligibilité des projets :

- le projet sera réalisé à une échelle transfrontalière,
- avec deux porteurs de projet du territoire Grand Genève : un français, un genevois,
- le projet sera innovant ou émergent,
- le projet s'inscrira dans une démarche transition écologique.

*Présentation des 25 candidatures reçues*

#### **Au titre du Fonds culturel métropolitain du Genevois français : 2 dossiers**

TITRE	Porteur 1	Porteur 2	Projet	TOTAL €	SOLLICITE €
<b>THONON LES BAINS, VILLE IMPÉRIALE</b>	Mairie de Thonon-les-Bains	Office du Tourisme intercommunal	Candidature, 1 <sup>ère</sup> ville de la région à devenir <b>Ville impériale</b> , pour la valorisation du patrimoine sous le 1 <sup>er</sup> et second Empire.	91 000,00 €	Pas de montant précisé
<b>PRIX LITTÉRAIRE ENVIRONNEMENT</b>	Association Rives en pages	Saint-Pierre-en-Faucigny D'autres communes prévues : Nernier, Messery, Yvoire, Excenevex, Essert, Anthy-sur-Léman, Thonon, etc.	<b>Création du Prix Littéraire Environnement</b> , soutien des marraines et parrains issus du monde scientifique, littéraire et politique.	15 000,00 €	12 000,00 €

#### **Proposition du Jury politique :**

- Retenir le projet « Prix littéraire environnement » pour une subvention de 12 000 €.

Il est proposé d'affecter le solde de l'enveloppe fonds culturel Genevois français d'un montant de 8 000 € au fonds culturel Grand Genève.

### Au titre du Fonds culturel transfrontalier du Grand Genève : 23 dossiers

**Le jury politique a souhaité restreindre son choix, afin de concentrer son effort budgétaire sur les dossiers répondant aux quatre critères indispensables.**

#### Présentation des 8 dossiers retenus

TITRE ET PORTEUR DU PROJET	Description du projet	Critères d'innovation et de création	Critère transition écologique
<p><b>PluiË - Promouvoir de manière LUDique et Innovante l'Eau de pluie</b></p> <p><b>Porteur :</b> IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance)</p>	<p>Travail sur les perceptions et la sensibilisation de la ressource de l'eau de pluie dans le Grand Genève : plusieurs formes seront adoptées.</p>	<p>Appréhender l'eau de pluie comme une ressource de qualité, et non une nuisance.</p> <p>Utilisation de supports peu utilisés tels que les marquages au sol avec de la peinture hydrophobe ou des ateliers de danse. Un travail <b>sur l'invisible pour requestionner les perceptions, les peurs, l'inaction en proposant un narratif différent.</b> Participation des jeunes, des parents, des élus pour construire un monde meilleur.</p>	<p>Réintroduction de la nature en ville : le jardin de pluie, les noues, les forêts urbaines, etc.</p> <p>La sensibilisation et l'information des particuliers, décideurs et techniciens, et professionnels de la gestion de l'eau.</p>
<p><b>« Cohabitations multiples et nouveaux imaginaires au sein du Grand Genève »</b></p> <p><b>Porteur :</b> AMIC (association des médiatrices interculturelles)</p>	<p><b>Envisager les gares comme des nouveaux lieux de déploiement culturel</b> et de valorisation des différentes communes du Grand Genève. Exploration de nouveaux modes de création entre élèves, migrant-es et un lieu artistique (bermuda), en lien avec les citoyennes.</p>	<p>Des gares comme lieux de création culturelle et un travail de co-création entre plusieurs acteurs culturels et associatifs (insertion de jeunes migrants). Les gares proposées comme des espaces de rencontres, d'expériences artistiques et de vivre ensemble et valorisation du train comme un transport agréable et privilégié.</p>	<p>Chaque installation éphémère sera conçue uniquement à partir de matériel <b>glané localement, recyclé ou upcyclé.</b> Un atelier de la Fresque de la biodiversité sera proposé et la mobilité douce valorisée.</p>
<p><b>Ce que nous dit l'eau</b></p> <p><b>Porteur :</b> Hmm Production (FR)</p>	<p>Ce que nous dit l'eau est un projet de territoire pour créer, goûter et révéler l'attachement à nos cours d'eau.</p> <p>Des balades sonores immersives, et des récits à partir des légendes et divinités et rites culinaires. Une restitution finale pour les territoires traversés : Divonne-les-Bains / L'Esplanade du Lac, Saint-Julien-en-Genevois, Perly, Versoix, Festival La Bâtie / Genève.</p>	<p><b>Création où l'art, la science, et la communauté sociale</b> se réunissent. Passé (légendes), présent et futur (imaginaire) se rejoignent pour mettre l'eau au cœur d'un projet artistique qui cherche à créer un sentiment d'appartenance et une sensibilisation aux questions de préservation.</p>	<p><b>Travail sur les bassins versants Aire Divonne, Versoix Rhône,</b> autour de la préservation de notre écosystème et notamment de l'eau.</p> <p>Alimentation en circuit court avec des produits locaux et bio. Equipe artistique locale qui se déplace en transports en commun. Les <b>sites d'interventions sont proches de lignes de transports en commun</b> pour les publics.</p>
<p><b>Les Fêtes Acoustiques Transfrontalières - les F.A.T.</b></p> <p><b>Porteur :</b> Jazz contre band</p>	<p>Des concerts en extérieur sur 4 communes, 2 en France et 2 en Suisse : Saint-Cergues, Contamine-sur-Arve, Hermance et Sorail.</p>	<p>Déploiement dans de nouvelles communes au sein du Grand Genève, hors des salles de spectacle classiques.</p>	<p>Petites formations avec musicien.ne.s locaux, en <b>acoustique</b>, vers un public local, avec buffet <b>végétarien</b> et producteurs locaux invités pour des dégustations.</p>

<p><b>Meet-up croisé dans le Grand Genève</b></p> <p><b>Porteur :</b> Documents d'artistes AURA (FR)</p>	<p>Visites d'ateliers pour artistes, constitution d'un réseau de professionnels et organisation d'un événement grand public pour la valorisation des arts plastiques.</p>	<p>Formation, mise en réseau des artistes, décentralisation des actions des 2 associations et "vulgarisation" auprès du grand public.</p>	<p>Déplacements en transports en commun, covoiturage et participation aux ateliers transition écologique &amp; culture organisés par le Pôle métropolitain.</p>
<p><b>Festival Antigél XL</b></p> <p><b>Porteur :</b> Festival Antigél</p>	<p>Des événements pluridisciplinaires et des rencontres artistiques et sociales, destinées à tous les publics.</p> <p>Antigél valorise le patrimoine culturel de toute la région, avec des événements programmés à : Saint-Genis-Pouilly, Valsèrehône, Annemasse, Genève, Vernier et Nyon.</p>	<p>Déploiement d'une offre culturelle <b>(hors dates festival classique)</b>, de mars à juin 2024, avec l'implication de <b>la population ainsi que des acteurs locaux, dans différents événements participatifs</b>. Création de ponts entre les disciplines artistiques, faisant se rencontrer des artistes venant de pratiques très différentes et les invitant à monter un spectacle ensemble.</p>	<p>Programmation d'artistes européens ou en tournée <b>(pas de voyage en avion)</b>, utilisation des ressources humaines et techniques d'un même lieu pour la production et réalisation de spectacles avec regroupement de plusieurs événements le même jour dans une même commune.</p> <p><b>Adaptation de l'horaire des événements en fonction des saisons et de celui des transports publics</b> (des trains en particulier). Utilisation des transports publics pour les déplacements.</p> <p>Valorisation et vente de la production alimentaire locale et issue de l'agriculture biologique</p> <p>Usage uniquement de vaisselles réutilisables et biodégradables (vaisselle consignée), installation de poubelles de tri et sensibilisation à la gestion et au tri des déchets.</p>

<p><b>La Roue Qui Tourne</b></p> <p><b>Porteur :</b> Les voix du conte (FR)</p>	<p>Création d'un spectacle à partir du recueil d'histoires de vies, de légendes et de contes, avec deux temps : recueil puis spectacle.</p> <p>30 communes (susceptible d'évoluer) concernées : Thoiry, Chevry, Echenevex, Gex, Ferney-Voltaire, Meyrin, Annemasse, Boège-Vallée verte, Saint-Jeoire/Viuz-en-Sallaz, Saint-Jean-de-Tholome, Genève, Sergy, Saint-Jean-de-Gonville, Divonne-les-Bains, Versonnex, Versoix, Vernier, Grand Saconnex, Carouge, Plan-les-Ouates, Bernex, Nernier, Loisin, Saint Julien-en Genevois, Viry, Savigny, Eau-Morte, Dardagny, Feigères.</p>	<p>Une proposition culturelle à la rencontre d'un public éloigné et/ou empêché, dans des zones aux offres culturelles parfois réduites. La création va à la rencontre des gens dans leurs lieux de vie et se nourrit de ces échanges.</p> <p>Ce projet génère du lien entre les habitants d'un territoire, entre les communes de ce territoire et au sein même des communes traversées. L'écriture du spectacle est évolutive, en interaction permanente avec des publics variés.</p>	<p><b>Les déplacements de la troupe se font uniquement à vélo</b> (tandem assis-couché), dans des zones géographiques limitées à un périmètre accessible à vélo. Hébergements en gîtes et couvert en circuit court. Une <b>forme scénique légère et adaptable, aux besoins énergétiques et techniques réduits.</b></p>
<p><b>"Au fil de l'eau"</b></p> <p><b>Porteur :</b> Les amis de la fontaine de César (FR)</p>	<p>Écriture inédite, création mêlant grande et petites histoires, légendes et anecdotes sur l'eau et la frontière. Représentations à Etrembières, Veyrier, Bossey et Troinex notamment</p>	<p>Théâtre réunissant narration, chansons, musique et marionnettes. Des extraits du spectacle pourront ensuite être écoutés sur le site.</p>	<p>Le spectacle a lieu dans un décor naturel : éclairage naturel, pas de projecteur. Le matériel est fourni par les deux mairies (bancs, podium, barrières, etc.). La mobilité douce est privilégiée.</p>

**Répartition financière des subventions attribuées aux 8 dossiers au titre du Grand Genève pour un montant total de 108 000 €.**

Les aides financières sont détaillées, pour chaque dossier, en fonction de chaque contributeur : Ville de Genève, canton de Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français.

Porteurs de projet	Projets retenus jury politique	Montant total projet €	Montant demandé €
Festival Antigél	Antigel XL	257 000	35 000
AMIC (association des médiatrices inter-culturelles)	Cohabitations multiples...	107 000	40 000
Hm Production (FR)	Ce que nous dit l'eau*	106 610	33 000
IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance)	PluiE*	65 384	19 616
Les amis de la fontaine de César (FR)	Au fil de l'eau, fontaine César	60 000	7 000
Jazz contre band	Fêtes acoustiques	38 500	29 100
Les voix du conte (FR)	La roue qui tourne	30 906	26 000
Documents d'artistes AURA (FR)	Documents d'artistes	17 900	9 000
	<b>TOTAUX</b>	<b>426 300</b>	<b>163 716</b>

Projets retenus jury politique	VILLE GENEVE	REPARTITION PAR FINANCEUR		FONDS CULTUREL
		POLE METROP.	CANTON GENEVE	Subvention proposée
PluiE*	4 800	8 800	2 400	<b>16 000</b>
Cohabitations multiples...	9 600	9 600	4 800	<b>24 000</b>
Ce que nous dit l'eau*	400	4 400	200	<b>5 000</b>
Jazz Contreband, fêtes acoustiques	7 200	7 200	3 600	<b>18 000</b>
Documents d'artistes	3 600	3 600	1 800	<b>9 000</b>
Antigel XL	7 200	7 200	3 600	<b>18 000</b>
la roue qui tourne	4 400	4 400	2 200	<b>11 000</b>
Au fil de l'eau, fontaine César	2 800	2 800	1 400	<b>7 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>40 000</b>	<b>48 000</b>	<b>20 000</b>	<b>108 000</b>

\* 2x4000€ de l'enveloppe Genevois français ont été réaffectés à la fois sur les projets « PluiE » et « Ce que nous dit l'eau », en raison de la thématique liée à l'eau.

### **Présentation des modalités de versements des subventions aux porteurs de projets sélectionnés**

Dans le prolongement des modalités prévues par la délibération n° CS2023-20, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de financement pour chaque porteur de projet. Les projets de conventions, ci-annexés à la présente délibération ont pour vocation de préciser les modalités de versements des dites subventions.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** la répartition des aides financières proposées par les Jurys pour chacun des projets culturels (comme indiqué ci-avant) ;
- **APPROUVE** la réaffectation, pour l'année en cours, de l'enveloppe du fonds culturel Genevois français de 8000€ vers l'enveloppe du fonds culturel Grand Genève ;
- **APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement (ci-annexés) avec les neuf bénéficiaires suivants :
  1. Association Rives en pages (FR)
  2. IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance)
  3. AMIC (association des médiatrices inter-culturelles)
  4. Hmm Production (FR)
  5. Jazz contre band
  6. Documents d'artistes AURA (FR)
  7. Festival Antigel
  8. Les voix du conte (FR)
  9. Les amis de la fontaine de César (FR)
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer les conventions ci-annexées, ainsi que les différents documents y afférant.

### **POINT N°2 – BILAN DE MI-MANDAT : INFORMATION**

2023 est l'année qui marque la moitié du mandat en cours (2020-2026). Le Pôle métropolitain a souhaité se saisir de cette occasion pour faire **un bilan des actions réalisées au bénéfice des citoyens, des collectivités et de la coopération transfrontalière**. Sous la forme d'un support papier recto-verso largement synthétisé, les actions sont matérialisées dans le temps : passées, en cours, ou en perspectives à l'échéance de la fin de ce mandat et au-delà.



Ce support répond à 3 objectifs :

- **Mettre en avant les réalisations concrètes** dans les 4 domaines d'intervention prioritaires :
  - **La mobilité**
  - **L'aménagement du territoire**
  - **L'environnement**
  - **Le développement économique**
- **Renforcer la visibilité du Pôle métropolitain** en réaffirmant son rôle auprès des collectivités du Genevois français notamment au travers des politiques contractuelles
- **Réaffirmer le rôle du Pôle métropolitain** dans la coopération transfrontalière au sein du Grand Genève

Le bilan mi-mandat sera diffusé la première quinzaine d'octobre à l'ensemble des élus municipaux des communes du Genevois français. Il sera publié sur le site du Genevois français et pourra également être mis à disposition du grand public.

*Gabriel DOUBLET présente le format original du bilan de mi-mandat et rend compte de l'Activité du pôle et de ses enjeux. Il précise qu'il sera distribué à tous les élus du Pôle métropolitain et dans les communes.*

*Le Président félicite toute l'équipe et apprécie le format qui sort de l'ordinaire.*

## **VI. TRANSITION ECOLOGIQUE**

### **POINT N°1 – LA NUIT EST BELLE 2023 : PREMIERS ELEMENTS DE BILAN**

Un bilan provisoire de l'événement *La Nuit est Belle !* qui s'est tenu le vendredi 22 septembre au soir est rapporté à l'assemblée par le Président.

*Le Président indique que la nuit a été belle malgré une météo déplorable. Il indique qu'il y a de plus en plus de communes impliquées : 110 communes sur 117. Le canton de Genève 45 sur 45. La région de Nyons 29. Le grand Annecy commence, Le pays de Cruseilles aussi, Evian etc. Près d'une centaine d'animation a pu être maintenue. C'est très encourageant..*

*Le Président remercie les équipes mobilisées pour cet événement et particulièrement Sylvie VARES et Laure FABIANI.*

*Pierre-Jean CASTRES pense qu'il serait intéressant peut être de faire sur plusieurs jours pour avoir plus de chance niveau météo, sur un week-end par exemple.*

*Christian DUPESSEY conclut la séance en indiquant qu'un document de la chambre régional des comptes arrive et qu'il faut le lire avec attention.*

**La séance est levée à 13h55**